

## Vente aux Enchères Publiques

A Mainvilliers, 28300, au 11 rue Paul Langevin :

**JEUDI 30 AVRIL A 14 H 30**

A la req. de Me Joulain, mand. Jud. LJ SARL Algotec International:

- **VP BMW série 5** du 08.2009, GO, 12 CV – Matériel et mobilier de bureau

Expo : de 14 h 15 à 14 h 30.

**Liste et photos sur [interencheres.com/28001](http://interencheres.com/28001)**

**Me Jean-Pierre LELIEVRE - Me Pascal MAICHE - Me Alain PARIS**

**Commissaires-Priseurs Judiciaires associés**

*10 rue Claude Bernard – BP 70129 – ZA Le Coudray – 28003 CHARTRES CEDEX*

**Tél. 02.37.88.28.28 - Fax. 02.37.88.28.20 e-mail : [chartres@galeriedechartres.com](mailto:chartres@galeriedechartres.com)**

### **CONDITIONS DE VENTE**

**\* Expositions :** le jour de la vente de 14 h 15 à 14 h 30.

**\* Conditions et frais de vente :** - Frais de vente : **14.40 % en sus de l'enchère - T.V.A. récupérable pour les assujettis (pour le matériel et mobilier de bureau uniquement).**

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

- Paiement au comptant par chèque avec lettre accréditive de banque et présentation de deux pièces d'identité en cours de validité ; ou espèces (dans la limite de 3.000 €uros frais et taxes compris lorsque le débiteur a son domicile en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, et dans la limite de 15.000 €uros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle), ou chèque de banque, ou virement bancaire.

La remise des lots peut être subordonnée au complet règlement, suite à la demande notamment d'un chèque de banque. Pour les règlements par chèque pour le compte de société, il sera indispensable de nous présenter un K-bis récent de moins de 2 mois.

**AUCUN ORDRE D'ACHAT NE SERA ACCEPTE : IL EST NECESSAIRE D'ASSISTER A LA VENTE POUR ENCHERIR.**

**\* Conditions générales :** Conditions habituelles et plus particulièrement les suivantes :

- Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune espèce de garantie et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, les objets ayant été exposés à la vue du public préalablement à la vente.

- Le commissaire-priseur établit les lots de manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente. Il a la possibilité de rassembler ou diviser tel ou tel objet. Il se réserve la faculté de changer l'ordre de la vente s'il y a lieu, les numéros portés sur les objets ne servant qu'à identifier l'objet présenté.

- S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère sur le même objet soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps le dit objet sera – immédiatement – remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à nouveau enchérir, l'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

- Les volumes, métrages, contenances, kilométrages, et capacités qui peuvent être indiqués, ne sont qu'approximatifs et donnés à titre de simple renseignement et jamais garantis.

- Les objets sont et deviennent aux risques et périls des adjudicataires dès l'instant de l'adjudication. Ils doivent effectuer l'enlèvement immédiatement – en fin de vente, comme précisé dans les conditions d'enlèvements – à leurs frais, risques et périls. Dans le cas où un délai ou sursis est accordé – ou exigé pour présentation du chèque à l'organisme bancaire débiteur – cette stipulation ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour certaines machines, l'adjudicataire reconnaît avoir été informé de l'obligation de mettre si nécessaire, la machine en conformité avec la législation, avant tout usage ou toute commercialisation, il sera demandé à certains adjudicataires de signer le procès verbal indiquant qu'il a connaissance des réglementations en vigueur.

Il est spécialement stipulé que les adjudicataires auront l'obligation, sous leur propre responsabilité, à leurs frais, risques et périls, de modifier s'il y a lieu sur les machines mises en adjudication, et ce dans un délai de trois mois au plus tard et avant tout usage, les dispositifs de sécurité exigés par les décrets du 14 juin 1947, pris en application de l'article 66 du Code du Travail, Art. 42 Chapitre III du Code du Travail, hygiène et sécurité, les articles 233 alinéa 233 1 à 7 et autres, et ce sans qu'aucun recours de quelque nature qu'il soit, puisse être exercé à l'encontre tant de l'Officier Ministériel que du Mandataire judiciaire ou du propriétaire des machines mises en vente.

L'adjudicataire sera dans l'obligation de récupérer les produits qui peuvent être toxiques, se trouvant dans les machines, et de faire le nécessaire pour les détruire, le tout à la charge de l'adjudicataire.

L'acheteur soussigné, ayant pris connaissance des indications du procès verbal, s'engage avant utilisation, exposition, négociation à mettre le matériel désigné au bordereau en conformité avec la législation et notamment le décret 80.542 du 15 juillet 1990.

Le fait même de l'adjudication vaudra élection de domicile en l'étude de Maîtres Jean-Pierre LELIEVRE, Pascal MAICHE, Alain PARIS, commissaires-priseurs associés, à CHARTRES, et attribution de juridiction au Tribunal siégeant à CHARTRES.

Le démontage et l'enlèvement sont à la charge de l'acheteur.

Les acheteurs assument la pleine responsabilité de tout démontage qui pourrait être causé à des biens du vendeur ou des tiers. En aucun cas, les vendeurs ne procéderont à des démolitions du bâtiment ou équipement, à moins d'y être autorisés dans les conditions stipulées par leur propriétaire. Sauf stipulation contraire, les conduites de gaz, eau vapeur et électricité des machines ou installations achetées seront débranchées à l'endroit du premier raccord, vanne, ou interrupteur ou encore repère expressément apporté sur ces conduites. Les acheteurs ne pourront faire valoir aucun droit sur les conduites souterraines ou incorporées dans les maçonneries, sauf si, ce droit leur incombe en vertu des stipulations du catalogue.

**\* Conditions d'enlèvements : - Aucun enlèvement durant la vente.**

**- Enlèvements (uniquement sur présentation du bordereau acheteur) immédiatement après la vente.**

**ATTENTION : Passé ce délai, aucun enlèvement ne sera possible.** Les transporteurs devront être munis du bordereau acheteur ou de la photocopie, ou d'une lettre indiquant les objets devant être enlevés.

***LES NUMEROS DES PHOTOS SONT DONNES A TITRE INDICATIF.***

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| <b>ATTENTION : AUCUN ENLEVEMENT NE SERA AUTORISE PENDANT LA VENTE.</b> |
|------------------------------------------------------------------------|

**1 |\* VP BMW série 5 X-Drive, grise, immatriculée AC-838-GY**, date de 1ère mise en circulation le 04/08/2009, type Mines 560XNY51AB, carrosserie CI, GO, 12 CV, n° de série WBANY51020CW89271, environ 180.000 Km au compteur déclarés non garantis, carte grise au nom de ALGOTEC INTERNATIONAL, vendue en l'état sans réclamation, avec obligation de passer un contrôle technique,

**2 |\* Lot** comprenant 1 ensemble d'éléments de bureaux et armoire, démontés, en mélaminé gris et façon bois verni, déclarés incomplets, et 1 perroquet montant tube noir et chromé, le tout en l'état sans réclamation, se trouvant dans l'entrée,

**3 |\* Lot comprenant** 1 bureau secrétariat comprenant une table bureau en mélaminé façon bois verni, un élément d'angle en mélaminé gris, et une desserte informatique en mélaminé façon bois verni avec une tablette amovible pour clavier ; 1 caisson de bureau à deux tiroirs, dont un pour dossiers suspendus, en mélaminé façon bois verni et gris ; 1 chaise dactylo assise tissu bleu, mobile sur roulettes ; 1 poste téléphonique Aastra avec visualisation ; 1 petit pèse-lettre Keenox ; 1 machine à calculer Sharp EL 1607 P ; 1 chaise d'attente piétement tube noir, assise tissu bleu ; 1 petit meuble à hauteur d'appui, à deux portes dont une accordéon, à gauche, et une porte pleine à droite, en mélaminé façon bois verni ; 1 meuble bas à deux tiroirs pour dossiers suspendus, en mélaminé façon bois verni ; 1 machine à café Philips Senséo ; 1 D-Link DFE 9080 ; 1 petit meuble caisson à une porte, métallique gris, le tout en l'état sans réclamation,

**4 |\* Lot comprenant** 4 chaises monture bois verni, assise tissu beige, avec deux tables assorties, piétement bois clair verni, plateaux mélaminé beige ; 1 bureau secrétariat comprenant une table bureau en mélaminé façon bois verni, un élément d'angle en mélaminé gris, et une desserte informatique en mélaminé façon bois verni avec une tablette amovible pour clavier ; 1 caisson de bureau fixe, à deux tiroirs, dont un pour dossiers suspendus, en mélaminé façon bois verni et gris ; 1 petit meuble à hauteur d'appui, à deux portes dont une accordéon, à gauche, et une porte pleine à droite, en mélaminé façon bois verni ; 1 meuble bas à deux tiroirs pour dossiers suspendus, en mélaminé façon bois verni ; 1 fauteuil de bureau assise skaï noir, mobile sur roulettes ; 1 imprimante scanner Hewlett Packard Deskjet 3070 A ; 6 range-courriers ; 1 petit ventilateur électrique ; 1 caisson de bureau à quatre tiroirs en mélaminé façon bois clair ; 1 poste téléphonique avec visualisation Aastra ; le tout vendu en l'état sans réclamation,

**5 |\* Lot comprenant** 12 chaises piétement tube noir, assise tissu bleu ; 3 tréteaux métalliques gris, avec un grand plateau en mélaminé marron, environ 2.20 m X 1.20 m ; 1 petit réfrigérateur Chelsea ; 1 autocom Ascotel Intelli Gate 300 Aastra ; 1 fax Oki B 2520 MFP, ancien modèle ; 5 étagères en mélaminé noir, à cinq étages, hauteur environ 1.80 m, largeur environ 1 m ; 1 machine à relier Peach Star Binder 21, manuelle ; 1 poste téléphonique Aastra avec visualisation ; le tout vendu en l'état sans réclamation,

**Me Jean-Pierre LELIEVRE - Me Pascal MAICHE - Me Alain PARIS**

**Commissaires-Priseurs Judiciaires associés**

*10 rue Claude Bernard – BP 70129 – ZA Le Coudray – 28003 CHARTRES CEDEX*

**Tél. 02.37.88.28.28 - Fax. 02.37.88.28.20 - e-mail : [chartres@galeriedechartres.com](mailto:chartres@galeriedechartres.com)**